

Projet pédagogique de la natation scolaire 2020 - 2021

Projet de Site :

PISCINE municipale de LIGUEIL



Sommaire

Préambule	4
Introduction.....	5
1 Aspects réglementaires	7
1.1 L'enseignement de la natation et la législation.....	7
1.1.1 La surveillance et la sécurité des élèves dans l'eau et sur les plages de piscine.....	7
1.1.2 Les normes d'encadrement	7
1.1.3 Les personnes en charge de l'accompagnement	7
1.2 Des enseignants responsables des activités aquatiques et de la natation	8
1.3 La natation scolaire et les partenariats	8
1.3.1 Principe général de participation d'intervenants extérieurs qualifiés pour enseigner.....	9
1.3.2 Les collaborations pour l'enseignement de la natation	9
1.3.3 Le collectif d'enseignement « professeur d'école/éducateur qualifié agréé ».....	9
2 Des programmes à la maîtrise du savoir nager	11
2.1 La piscine : lieu d'éducation physique scolaire	11
2.2 LES CYCLES D'APPRENTISSAGES : compétences attendues pour la maîtrise du « savoir nager »	12
2.2.1 Le cycle 1 : cycle des apprentissages premiers. La Grande Section permet de se familiariser avec le milieu aquatique :.....	12
2.2.2 Le cycle 2 : cycle des apprentissages fondamentaux. Le CP, CE1 et le CE2 installent l'apprentissage.	13
2.2.3 Le cycle 3 : cycle de consolidation : le CM1, le CM2 et la 6ème confortent l'apprentissage, assurent la continuité avec le collège et valident le savoir nager.....	14
2.3 Le savoir nager.....	16
3 Propositions de mise en œuvre.....	18
3.1 Préconisations départementales.....	18
3.1.1 Une familiarisation avec l'environnement aquatique en grande section	18
3.1.2 Des apprentissages fondamentaux en Cycle 2	18
3.1.3 3. Des apprentissages consolidés en Cycle 3.....	18
3.2 Mise en œuvre des enseignements.....	19
3.2.1 Des projets déclinés pour chaque site :.....	19
3.2.2 Les séances	19
3.2.3 Les formations de groupes de besoins.....	20
3.3 L'évaluation	20
3.4 La fréquentation des élèves dans les différentes piscines	21
3.4.1 L'organisation des fréquentations des classes dans les piscines	21

3.4.2	Référence aux projets d'école et de cycle des écoles	21
3.5	Propositions d'outils.....	23
1.	Situation	27
1.1	Coordonnées, localisation	27
1.2	Description du site.....	28
2	Réglementation et sécurité	29
2.1	Aspect réglementaire	29
2.1.1	Tenue vestimentaire.....	29
2.1.2	Répartitions des tâches et des responsabilités	29
2.1.3	Cas des élèves dispensés	30
2.1.4	Informations obligatoires	30
2.2	Mise en œuvre de la sécurité	31
3	Aspects pédagogiques	32
3.1	Matériel	32
3.2	Evaluations	32
3.2.1	Définitions	32
3.2.2	Fiches d'évaluation	32
3.2.3	Fiches de jeux	42
3.2.4	Fiches de parcours.....	46
3.2.5	Fiches d'ateliers.....	48
ANNEXES.....		51
	Attestation scolaire du savoir nager.....	51
	Certificat d'aisance aquatique.....	52

Préambule

Suite à la parution, en 2017, du nouveau projet départemental de l'enseignement de la natation scolaire pour le 1^{er} degré, le projet de site de l'espace aquatique de Descartes devait être réécrit. En effet, de nouvelles réglementations et orientations ont vu le jour depuis quelques années. Il devenait donc nécessaire de reposer un cadre et une forme à l'apprentissage de la natation à l'école.

Le projet départemental est pluriannuel (2017 – 2021) et il a pour fonction :

- D'harmoniser les pratiques enseignantes dispensées aux scolaires ;
- De déterminer un cadre, des outils et des orientations précises pour chaque intervenant ;
- D'harmoniser des mises en œuvre d'apprentissage différenciées par cycle ;
- De renseigner les évaluations en vigueur ;
- De préciser certaines règles d'orientation et de fonctionnement.

Ce nouveau projet départemental représente un accord-cadre entre les instances de l'Education Nationale et les propriétaires / gestionnaires de piscine. Il a été conçu de manière collaborative. Il prend en compte prioritairement les cycles 2 (CP – CE1 – CE2) et 3 (CM1 – CM2 et 6^{ème}). Il mentionne que les territoires défavorisés (REP, REP+, ZRR, QPV ...) doivent faire l'objet d'une attention particulière en termes de suivi et d'accompagnement. Il précise également que les élèves de grande section seront accueillis en fonction des possibilités locales.

Ce projet répond aux objectifs prioritaires suivant :

- Favoriser la participation d'un maximum d'élèves à la pratique de la natation ;
- Contribuer à la validation de l'ASSN : attestation scolaire du savoir nager (conformément à l'arrêté du 09 juillet 2015).

Le BOEN¹ du 12 octobre 2017 définit que « **Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissance, de compétences et de culture.** » Deux enjeux sont ainsi définis :

- Développer l'éducation à la sécurité et à la santé
- Favoriser l'accès aux pratiques sociales, sportives et de loisirs

L'objet du présent document est donc la traduction du projet départemental en projet spécifique pour le site de l'espace aquatique de Descartes. Il est assujéti de propositions de mise en œuvre.

¹ BOEN : Bulletin Officiel du ministère de l'Education Nationale

Introduction

Ce projet pédagogique de la natation fixe les orientations, le fonctionnement et la mise en œuvre de l'apprentissage et du développement de la natation à l'école sur le site de l'espace aquatique de Descartes.

Ce document transcrit donc les orientations définies par le projet départemental. A chaque cycle d'apprentissage correspond une organisation et un mode d'enseignement. Cela se traduit au travers des différents éléments suivant :

- aménagements de bassins,
- évaluations (diagnostique, sommative, finale ...)
- repères de progressions associés aux différents temps d'enseignements.

La première partie de ce document fait un rappel des différents éléments réglementaires et des programmes de l'éducation nationale concernant l'apprentissage de la natation à l'école.

La seconde partie traduit les éléments vus précédemment pour le site de l'espace aquatique de Ligueil

Chapitre 1 : La natation scolaire à l'école

Textes réglementaires

Préconisations départementales

1 Aspects réglementaires

1.1 L'enseignement de la natation et la législation

Le projet départemental de l'enseignement de la natation pour les élèves a comme référence les instructions et programmes de l'Éducation Nationale et plus spécifiquement les programmes d'EPS complétés pour l'activité aquatique et la natation par la **circulaire n°2017-127 du 22 08 2017 parue au BO du 12 octobre 2017**.

1.1.1 La surveillance et la sécurité des élèves dans l'eau et sur les plages de piscine

La surveillance réglementaire des surfaces d'évolution attribuées à l'enseignement est assurée par des personnels qualifiés, exclusivement affectés à cette mission.

Cette surveillance est exercée en continuité, selon les normes en vigueur fixées par les législations nationales et les directives réglementaires du POSS de chaque piscine.

Dans un souci de bonnes conditions d'accueil des élèves en situation de handicap, il est communément admis qu'un taux d'encadrement de 4 élèves maximum par adulte qualifié, est conseillé.

1.1.2 Les normes d'encadrement

Dans le premier degré, l'encadrement des élèves est assuré par l'enseignant de la classe et des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles :

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

Pour les classes à faibles effectifs, composées de moins de 12 élèves, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant un seul groupe-classe.

1.1.3 Les personnes en charge de l'accompagnement

L'accompagnement des élèves dans les tâches matérielles (transports, vestiaires, blocs de propreté, ...) est arrêté par le professeur des écoles en fonction de considérations éducatives. Leur présence ne doit pas interférer sur le bon déroulement de la séance. L'autorisation est délivrée par le directeur de l'école.

L'accompagnement des élèves dans l'eau, uniquement pour les élèves de maternelle : (Circulaire 2017 -127 parue au BO n° 34 du 12 octobre 2017)

Les accompagnateurs assurant l'encadrement de la vie collective n'entrent pas dans le taux d'encadrement.

Des personnes bénévoles peuvent s'adjoindre aux personnels de l'école. Elles seront chargées de rôles strictement définis et explicités préalablement, lors d'une préparation spécifique organisée par le professeur des écoles (réunion d'information d'1h30 environ).

L'autorisation est délivrée par le Directeur de l'école.

Un accompagnateur bénévole ne peut se retrouver isolé avec un élève.

Les ATSEM peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation. Ils ne sont pas soumis à l'agrément de l'IA-DASEN.

L'encadrement des élèves dans l'eau :

Conformément aux textes en vigueur, dans certaines conditions de reconnaissance et de validation de compétences, des personnes bénévoles peuvent être agréées par le Directeur Académique pour enseigner la natation dans le premier degré aux côtés du professeur des écoles. Cet agrément fait l'objet d'une préparation spécifique (stage de formation, organisé par les conseillers pédagogiques). L'agrément ne peut excéder une période d'une année pour des interventions réservées à la demande d'une école. L'agrément est délivré par le Directeur Académique.

Dans le département, la substitution d'un professionnel BEESAN, BPJEPS AA ou ETAPS ayant obtenu le concours avant le 11-10-2012 par un bénévole agréé ne saurait être envisagée comme principe d'organisation de l'accueil d'une classe dans une piscine.

1.2 Des enseignants responsables des activités aquatiques et de la natation

Le volet pédagogique du projet d'enseignement est étayé par les connaissances indispensables des enseignants et éducateurs impliqués en partenariat à la piscine.

- une connaissance informée de ce que sont les enfants d'âge scolaire, du point de vue de leur développement et de leurs stratégies d'apprentissage à des âges différents ;
- une maîtrise experte des préceptes requis pour accompagner les élèves dans leurs apprentissages et pour enseigner de manière différenciée selon les élèves ;
- un savoir didactique de la natation des différentes formes d'activités aquatiques en piscine et des différentes nages.

L'organisation pédagogique et la prise en charge des groupes d'élèves évoluent en fonction des besoins des élèves et se fait à l'appréciation de l'équipe (enseignant/ MNS).

1.3 La natation scolaire et les partenariats

Des partenariats avec le professeur d'école enseignant, y compris pour les professeurs d'école d'instituts spécialisés peuvent être instaurés selon les types d'encadrement d'activité des élèves.

Le professeur des écoles est pleinement le responsable pédagogique de l'activité. Les modalités d'autorisation et d'agrément pour la mise en œuvre des partenariats seront quelque peu différentes selon les tâches qui sont assumées aux côtés du professeur des écoles.

1.3.1 Principe général de participation d'intervenants extérieurs qualifiés pour enseigner

L'enseignement de certaines activités scolaires de l'EPS implique que les professeurs des écoles s'organisent en intégrant des intervenants extérieurs à leur enseignement.

C'est le cas pour la natation, activité enseignée avec un encadrement renforcé. Des professionnels leur sont donc associés. Ils sont qualifiés (BEESAN ou BPJEPS AA ou Licence AGOAPS) et sont agréés annuellement par le Directeur Académique d'Indre-et-Loire quand ils ne sont pas détenteurs d'une carte professionnelle en cours de validité. (Circulaire 2017-116 parue au BO ...) et sous réserve que le recyclage soit à jour.

Ils agissent dans le respect du cadre défini par le présent projet, condition parmi d'autres de leur agrément.

Le professeur des écoles demeure le garant institutionnel de l'action éducative dans laquelle les élèves sont engagés au cours des séances de natation.

A ce titre, il intervient activement au sein de l'équipe pédagogique pour veiller à ce que les conditions optimales d'intervention auprès de tous les élèves soient opérationnelles et effectives.

1.3.2 Les collaborations pour l'enseignement de la natation

L'enseignement de la natation implique dans la piscine des collaborations entre professionnels aux statuts différents.

La gestion et la programmation des fréquentations des scolaires dans les différents équipements incombent au conseiller pédagogique EPS de circonscription et/ou référent du site. Celui-ci coordonne les relations entre les écoles, les professeurs des écoles et les équipes de professionnels de la piscine. Chaque classe est programmée annuellement pour au moins une Unité d'Apprentissage (UA) à la piscine. La mise en œuvre de ces UA est préparée et gérée de manière cohérente et complémentaire du C2 au C3. Pour chaque UA, une préparation de contenus d'enseignement est conçue par le conseiller pédagogique EPS, les éducateurs et les professeurs des écoles.

Dans le cadre des instituts spécialisés, UPI et SEGPA, le conseiller pédagogique EPS de circonscription, le référent du site, et l'enseignant coordinateur de chaque établissement, élaborent ensemble des contenus adaptés, afin de donner une cohérence pédagogique tout au long du parcours de l'élève.

1.3.3 Le collectif d'enseignement « professeur d'école/éducateur qualifié agréé »

Pour chaque classe, on veillera, si possible, à ce que le collectif demeure identique dans sa composition pendant toute la durée de l'UA.

Si l'effectif classe est divisé en groupes dispersés, le professeur des écoles a en charge un groupe d'élèves et la régulation du fonctionnement général.

Pour les classes type ULIS, SEGPA, les professeurs des écoles ou d'EPS peuvent accompagner leur classe, durant la totalité du cycle d'enseignement. Les élèves en inclusion peuvent participer à l'activité aquatique dans leur classe de référence.

Les PE informeront de la présence d'élèves en situation de handicap auprès du MNS.

Le Projet Accompagnement Individualisé (PAI) ou le Projet Personnel de Scolarisation (PPS) définit la présence de l'auxiliaire de vie scolaire (AVS) et ou de l'Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH) dans ou autour du bassin. (BO du 12 octobre 2017).

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Loi n° 2005-102 du 11 février 2005

Pour les établissements spécialisés type IME, ITEP ou IRECOV, le directeur de l'institut détermine les conditions d'encadrement des élèves et en assume la responsabilité.

2 Des programmes à la maîtrise du savoir nager

2.1 La piscine : lieu d'éducation physique scolaire

Chaque piscine doit pour tous les niveaux d'apprentissage constituer un lieu sécurisant, favorable aux acquisitions des élèves. Ainsi la piscine se présente comme :

- un **lieu du plaisir sensori-moteur** : espace stimulant, attractif et rassurant, motivant les explorations du volume d'eau par le mouvement, invitant à la recherche d'efficacité et d'autonomie aquatique ;
- un **lieu du jeu symbolique**, où les élèves peuvent "faire comme... dans des histoires de scaphandrier, de nageur, de crocodile à la poursuite de... ;
- un **lieu des représentations** qui permettent les prises de distances de "terrien" par rapport au corps immergé, par rapport aux incertitudes du déplacement aquatique horizontal et un lieu, "moyen approprié" par chacun, de construction de nouveaux savoirs pour vouloir devenir nageur.

 De l'Education Physique Scolaire à l'Education Physique et Sportive :

L'enseignement de la motricité et des activités physiques vise la construction des compétences motrices, méthodologiques et sociales par les élèves en milieu scolaire. Il se différencie d'une démarche d'apprentissage de type « transmissif ».

 De « adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés » (Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars 2015) à « produire une performance maximale, mesurable à une échéance donnée » (Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015)

Les moyens :

- Un parcours de formation à privilégier
- Un parcours d'apprentissage à respecter
- Un suivi des compétences jalonné

Tout au long de la scolarité des élèves, l'apprentissage de la natation se fonde sur des repères de progressivité et des attendus de fin de cycle qui permettent de construire le parcours EPS de l'élève.

Ce cheminement éducatif demande à l'enseignant de :

- respecter les représentations psychologiques et les imaginaires des élèves pour les faire s'engager comme sujet actif dans des apprentissages ;
- s'appuyer sur la richesse des situations d'interactions sociales entre élèves et avec les autres ressources humaines ;
- d'exploiter des aménagements élaborés conjointement par les enseignants, par les ETAPS et/ou les MNS ;
- construire, en fonction des besoins et des rythmes des élèves, des situations didactiques qui ont du sens pour eux ;
- centrer les activités d'apprentissage sur des questions de résolution des problèmes essentiels pour devenir nageur ;
- prendre en compte les différents types de handicap (sensoriel, moteur, mental et psychique).

2.2 LES CYCLES D'APPRENTISSAGES : compétences attendues pour la maîtrise du « savoir nager »²

La pratique d'activités physiques et artistiques contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants. Ces activités mobilisent, stimulent, enrichissent l'imaginaire et sont l'occasion d'éprouver des émotions, des sensations nouvelles. Elles permettent aux enfants d'explorer leurs possibilités physiques, d'élargir et d'affiner leurs habiletés motrices, de maîtriser de nouveaux équilibres. Elles les aident à construire leur latéralité, l'image orientée de leur propre corps et à mieux se situer dans l'espace et dans le temps.

La participation de tous les enfants à l'ensemble des activités physiques proposées, l'organisation et les démarches mises en œuvre cherchent à lutter contre les stéréotypes et contribuent à la construction de l'égalité entre filles et garçons. Les activités physiques participent d'une éducation à la santé en conduisant tous les enfants, quelles que soient leurs « performances », à éprouver le plaisir du mouvement et de l'effort, à mieux connaître leur corps pour le respecter.

2.2.1 Le cycle 1 : cycle des apprentissages premiers. La Grande Section permet de se familiariser avec le milieu aquatique :

Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés :

« L'enseignant amène les enfants à découvrir leurs possibilités, en proposant des situations qui leur permettent d'explorer et d'étendre (repousser) leurs limites. Il les invite à mettre en jeu des conduites motrices inhabituelles [...] à développer de nouveaux équilibres (se renverser, rouler, se laisser flotter...), à découvrir des espaces inconnus ou caractérisés par leur incertitude (piscine). Il attire l'attention des enfants sur leur propre sécurité et celle des autres, dans des situations pédagogiques dont le niveau de risque objectif est contrôlé par l'adulte. »

 « Agir, s'exprimer et comprendre au travers de l'activité physique » :

Dans un espace aménagé propice à l'exploration, l'élève s'engage dans l'activité, éprouve, exprime son ressenti et comprend par l'action et le langage les principes d'organisation de l'action.

² Bulletin officiel spécial n°2 du 26 mars 2015

2.2.2 Le cycle 2 : cycle des apprentissages fondamentaux. Le CP, CE1 et le CE2 installent l'apprentissage.

2.2.2.1 Définitions

- Domaine 1
 - o « Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques »
 - o « L'EPS permet de mettre en relation l'espace vécu et l'espace représenté »
 - o « La familiarisation avec un lexique approprié et précis permet la lecture, l'exploitation et la communication de résultats, à partir de représentation variée d'objets de phénomènes et d'expériences simples. »
- 🚦 « Agir et réfléchir pour réussir et comprendre » :

L'activité de l'élève implique une analyse de l'action réalisée en situation. Selon ce modèle "l'enfant fait et analyse son action".

2.2.2.2 Compétences attendues en fin de cycle 2 : adapter ses déplacements à des environnements variés

- 🚦 Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.
- 🚦 Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé.
- 🚦 Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent.

Compétences travaillées pendant le cycle	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève
Transformer sa motricité spontanée pour maîtriser les actions motrices. S'engager sans appréhension pour se déplacer dans différents environnements. Lire le milieu et adapter ses déplacements à ses contraintes. Respecter les règles essentielles de sécurité. Reconnaître une situation à risque.	Natation, activités de roule et de glisse, activités nautiques, équitation, parcours d'orientation, parcours d'escalade, etc.

Repères de progressivité :

En natation, les activités proposées permettent de passer de réponses motrices naturelles (découvrir le milieu, y évoluer en confiance) à des formes plus élaborées (flotter, se repérer) et plus techniques (se déplacer). L'objectif est de passer d'un équilibre vertical à un équilibre horizontal de nageur, d'une respiration réflexe à une respiration adaptée, puis passer d'une propulsion essentiellement basée sur les jambes à une propulsion essentiellement basée sur les bras.

2.2.3 Le cycle 3 : cycle de consolidation : le CM1, le CM2 et la 6ème confortent l'apprentissage, assurent la continuité avec le collège et valident le savoir nager.

2.2.3.1 Définitions

- Domaine 1
 - o « Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques »
 - o « L'EPS permet de donner un sens concret aux données mathématiques en travaillant sur temps, distance et vitesse »
 - o « Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps »
 - o « L'EPS apprend aux élèves à s'exprimer en utilisant des codes non verbaux, gestuels et corporels originaux »
- Domaine 3
 - o « la formation de la personne et du citoyen »
 - o « L'EPS permet tout particulièrement de travailler sur le respect, sur le refus des discriminations, et l'application des principes de l'égalité fille-garçon »
- Domaine 4
 - o « Les systèmes naturels et les systèmes techniques »
 - o « En EPS, par la pratique physique, les élèves s'approprient des principes de santé, d'hygiène de vie, de préparation à l'effort (principes physiologiques) et comprennent les phénomènes qui régissent le mouvement (principes biomécaniques)
- Domaine 5
 - o « Les représentations du monde et l'activité humaine »
 - o « En EPS, les élèves se construisent une culture sportive »
 - 🏊 « Prévoir pour anticiper et agir pour vérifier et déduire » :

L'élève qui possède des savoirs issus du cycle 2, devient capable de les mobiliser pour les compléter et les diversifier ou les préciser au cycle 3.

2.2.3.2 Compétences attendues en fin de cycle 3 :

🏊 Adapter ses déplacements à des environnements variés

- o Réaliser seul ou à plusieurs un parcours dans plusieurs environnements inhabituels en milieu naturel aménagé ou artificiel.
- o Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement.
- o Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème.
- o Valider l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN) conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015.

Repères de progressivité :

La natation fera l'objet, dans la mesure du possible, d'un enseignement sur chaque année du cycle.

Produire une performance maximale, mesurable à échéance donnée

La continuité et la consolidation des apprentissages nécessitent une coopération entre les professeurs du premier et du second degré. Dans la continuité du cycle 2, savoir nager reste une priorité.

- Réaliser des efforts et enchaîner plusieurs actions motrices dans différentes familles pour aller plus vite, plus longtemps, plus haut, plus loin.
- Mesurer et quantifier les performances, les comparer, les classer, les traduire en représentations graphiques
- Assumer les rôles de chronométreurs et d'observateurs.

Compétences travaillées pendant le cycle	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève
<p>Combiner des actions simples : courir-lancer ; courir-sauter.</p> <p>Mobiliser ses ressources pour réaliser la meilleure performance possible dans des activités athlétiques variées (courses, sauts, lancers).</p> <p>Appliquer des principes simples pour améliorer la performance dans des activités athlétiques et/ ou nautiques.</p> <p>Utiliser sa vitesse pour aller plus loin, ou plus haut.</p> <p>Rester horizontalement et sans appui en équilibre dans l'eau.</p> <p>Pendant la pratique, prendre des repères extérieurs et des repères sur son corps pour contrôler son déplacement et son effort.</p> <p>Utiliser des outils de mesures simples pour évaluer sa performance.</p> <p>Respecter les règles des activités.</p> <p>Passer par les différents rôles sociaux.</p>	<p>Activités athlétiques (courses, sauts, lancers) et natation.</p>

Repères de progressivité :

Des aménagements sont envisageables pour permettre aux élèves d'exploiter au mieux leurs ressources pour produire une performance maximale, source de plaisir.

Privilégier la variété des situations qui permettent d'exploiter différents types de ressources dans un temps d'engagement moteur conséquent.

Les retours sur leurs actions permettent aux élèves de progresser.

2.3 Le savoir nager

L'Attestation Scolaire du Savoir Nager ASSN (conformément à l'arrêté du 09 juillet 2015).

Article 1 - Le savoir-nager, dont la maîtrise permet la délivrance de l'attestation scolaire « savoir-nager » prévue par l'article D. 312 47 2 du code de l'éducation, est défini par l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 - L'attestation scolaire « savoir-nager », délivrée par le directeur de l'école ou par le principal du collège, est incluse dans le livret scolaire de l'élève ; un exemplaire, imprimé selon le modèle fixé par l'annexe 2 du présent arrêté, lui est remis.

La maîtrise du savoir-nager est attestée par les personnels qui ont encadré la formation et la passation des tests correspondants : à l'école primaire, un professeur des écoles en collaboration avec un professionnel qualifié et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale ; au collège, un professeur d'éducation physique et sportive.

Annexe 1 : Le savoir-nager

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième (qui constitueront le cycle de consolidation à compter de la rentrée 2016). Le cas échéant, l'attestation scolaire « savoir-nager » pourra être délivrée ultérieurement.

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322 42 et A. 322 64 du code du sport. Il est défini comme suit :

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

-  à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Connaissances et attitudes :

- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

3 Propositions de mise en œuvre

3.1 Préconisations départementales

3.1.1 Une familiarisation avec l'environnement aquatique en grande section

Explorer, s'adapter progressivement à un nouveau milieu, vaincre et dépasser ses peurs. Une fréquentation précoce des bassins limite le développement des phobies aquatiques.

3.1.2 Des apprentissages fondamentaux en Cycle 2

La construction des apprentissages est l'enjeu central de ce cycle. La définition du palier 1 permet d'élaborer des repères de progressivité.

(voir courrier du DASEN 37)

Premier palier	Fin de CE2
Compétences travaillées en cycle 2	Indications pour l'évaluation L'évaluation s'effectue en deux parties séparées par un temps de récupération.
Se déplacer sur une quinzaine de mètres.	Se déplacer sur une quinzaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis.
S'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter.	Effectuer un enchaînement d'actions sans reprise d'appuis, en moyenne profondeur, amenant à s'immerger en sautant dans l'eau, à se déplacer brièvement sous l'eau (par exemple pour passer sous un obstacle flottant) puis à se laisser flotter un instant avant de regagner le bord.

3.1.3 3. Des apprentissages consolidés en Cycle 3

Les classes de CM1-CM2 préparent à la validation de l'attestation du « Savoir Nager ». Le palier 2 est une étape intermédiaire, préparatoire à cette validation, qui peut s'effectuer en cours de cycle.

La priorité est d'acquérir des techniques spécifiques pour améliorer son efficacité.

Deuxième palier	En cours de cycle 3
Compétences travaillées en cycle 3	Indications pour l'évaluation L'évaluation s'effectue en deux parties séparées par un temps de récupération.
Se déplacer sur une trentaine de mètres.	Se déplacer sur une trentaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis. Par exemple, se déplacer sur 25 mètres, effectuer un virage, une coulée et une reprise de nage pour gagner le bord.
Plonger, s'immerger, se déplacer.	Enchaîner un saut ou un plongeon en grande profondeur, un déplacement orienté en immersion (par exemple pour passer dans un cerceau immergé) et un surplace avant de regagner le bord.

3.2 Mise en œuvre des enseignements

3.2.1 Des projets déclinés pour chaque site :

Chaque site propose aux publics scolaires des contextes et des réalités de fonctionnement un peu différentes : les locaux, les bassins, les personnels, etc.

Pour ces raisons, il appartient à chaque équipe de site d'établir avec le conseiller pédagogique EPS référent, un projet spécifique remis aux enseignants.

Les éventuelles situations de handicap des élèves doivent être prises en compte par des aménagements spécifiques.

3.2.2 Les séances

➤ Cadre d'organisation

Les séances s'organisent dans le cadre de la co-intervention (PE, BPJEPS activités aquatiques) sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant.

L'application des directives d'encadrement de l'enseignement de la natation implique la participation d'un(e) ou de plusieurs intervenant(e)s extérieur(e)s agréé(e)s aux côtés du professeur d'école, responsable de la classe. Cette association occasionne la création de plusieurs groupes d'élèves.

➤ Phases d'apprentissage

Les séances s'articulent selon les phases d'apprentissage suivantes et dans le respect des rythmes d'apprentissage de chacun : Elles comprennent :

Une phase exploratoire qui sera plus ou moins riche en fonction de l'aménagement des bassins. Permettre aux élèves de vivre un temps d'imprégnation conséquent dans un espace aménagé stable. La phase exploratoire est l'occasion pour l'enseignant, le MNS et pour les élèves de mesurer leur aisance aquatique.

Une phase de structuration qui progressivement conduira l'élève à s'approprier les différentes composantes de l'activité : locomotion, immersion, ventilation, équilibration.

Une phase de réinvestissement qui invite au transfert de compétences à travers une tâche complexe.

La maîtrise (du milieu aquatique permettant de nager en sécurité) se construit sur l'ensemble du cursus de l'élève, prioritairement de la classe de CP à la classe de 6e. Prévoir 3 à 4 séquences d'apprentissage à l'école primaire (de 10 à 12 séances). Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 30 à 40 minutes de pratique effective dans l'eau.

3.2.3 Les formations de groupes de besoins

La question de la composition des groupes d'élèves demeure essentielle pour favoriser au mieux l'émulation entre élèves.

L'homogénéité des groupes permet de prendre en compte les compétences spécifiques des élèves du groupe pour les faire progresser.

L'hétérogénéité des élèves, leur diversité dans un même groupe peut constituer un contexte favorable au développement des compétences des élèves. Aussi l'inclusion des élèves de classe ULIS est systématique.

Les intervenants s'autorisent à alterner ces dispositifs.

3.3 L'évaluation

La finalité de l'évaluation est de permettre aux enseignants de mieux adapter leurs propositions d'enseignement et de suivre les cohortes des élèves et leurs progrès.

Évaluer, c'est :

- ✚ valoriser les progrès d'un élève en regard d'un apprentissage à construire ;
- ✚ renseigner pour ajuster des objectifs visés, partiellement atteints, par rapport à un ensemble d'objectifs à atteindre.

A la piscine, l'évaluation est pratiquée pour apporter un ou plusieurs élément(s) de décision au titre de la gestion d'une chaîne de progrès.

- Pour le Cycle 1, Eduscol précise ce qui est à construire en fin de cycle (p23) dans Ressources maternelle Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique Objectif 2 : Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements et des contraintes variées

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Agir/44/5/Ress_c1_agir_obj2_456445.pdf

- Les ressources Eduscol Cycle 3 proposent des repères d'évaluation.

Savoir nager : des repères d'évaluation C3

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/EPS/36/9/RA16_C3_EPS_CA2_nag_rep_eval_N.D_630369.pdf

- Pour les cycles 2 et 3, Elle se définit selon quatre niveaux de maîtrise : non atteint, partiellement atteint, atteint, dépassé.

A l'école élémentaire, l'évaluation n'est certificative qu'au cours du cycle 3 :

- ✚ pour la validation de l'attestation du « Savoir Nager » (cf annexe 1) ;
- ✚ pour la validation de l'attestation du Certificat d'aisance aquatique pour autoriser des élèves à pratiquer une activité nautique (canoë, kayak ou voile) (cf annexe 2) .

Trois formes d'évaluation sont utilisées :

-En début de séquence d'apprentissage : une évaluation diagnostique

Les enseignants définissent les compétences des élèves et les obstacles à dépasser.

-En cours d'apprentissage : une évaluation formative

Cette évaluation a pour finalité de mesurer les difficultés qui demeurent en cours d'apprentissage en vue de proposer des stratégies qui permettent de mieux progresser.

-Une évaluation formatrice des élèves

Les élèves ont à leur disposition un document d'évaluation et de suivi nommé « Mon livret de nageur ».

Ce livret tenu par les élèves eux-mêmes permet d'identifier du point de vue de l'apprenant les progrès sur l'ensemble de la scolarité du 1er degré. Il est garant d'une continuité sur le parcours de l'élève.

-En fin d'une séquence d'apprentissage : une évaluation finale

Elle représente une évaluation / bilan au terme de la séquence d'apprentissage.

Ces évaluations sont communes aux « sites - piscines » pour permettre des suivis de cohortes et analyser les progrès de tous les élèves. Elles s'appuient sur des critères de réalisation observés au fil des séances.

Leurs résultats compilés par l'enseignant sont :

-communiqués aux élèves et leur servent de repères de progrès ;

-communiqués aux conseillers pédagogiques EPS et aux équipes d'encadrement pour une analyse statistique des réussites des différentes cohortes scolaires fréquentant les piscines.

3.4 La fréquentation des élèves dans les différentes piscines

3.4.1 L'organisation des fréquentations des classes dans les piscines

Le conseiller pédagogique EPS de la circonscription communique aux équipes enseignantes le présent projet de fonctionnement (indexé du projet de site spécifique).

Il aide l'équipe d'école et intervient au niveau de la coordination générale.

Un planning (réalisé par le CPC EPS référent du site) permet à chacune des écoles et communes concernées d'organiser dans le détail, le transport des élèves et l'information nécessaire en direction des parents.

3.4.2 Référence aux projets d'école et de cycle des écoles

Les classes concernées vont inscrire l'enseignement de la natation dans leur projet d'école ou d'instituts spécialisés.

Pour cet enseignement, le projet de chacune des écoles identifie les professeurs d'école qui encadreront l'activité d'enseignement de manière cohérente et continue.

Dans le cadre du conseil des maîtres, des échanges de services pourront être décidés afin d'éviter toute rupture dans le parcours d'apprentissage de l'élève.

C'est aussi dans le cadre de chaque projet d'école que sont réglées les questions d'accompagnement des élèves à la piscine par des bénévoles identifiés.

3.5 Propositions d'outils

Progressivité des apprentissages au cycle 1

Fiche guide pour déterminer les objectifs d'apprentissage

Ce tableau donne des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages. Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à consolider. Toutes les actions sont réalisées avec l'aide permanente d'adultes encadrants.

Niveau GS	
Locomotion	<p>Se déplacer en surface :</p> <p>Se propulser à l'aide de supports fixes ou mobiles (cordages, barres, planches, frites, etc...) grâce à l'action des mains (traction) et des jambes (battements naturels)</p> <p>Se déplacer en surface et en profondeur :</p> <p>Se propulser à l'aide des bras et des jambes, avec matériel: sur le ventre (en surface) sur le dos (en surface)</p>
Immersion	<p>Entrer dans l'eau, avec ou sans aide, depuis différents supports (tapis, toboggan, plots) :</p> <p>- descendre, glisser, sauter, se laisser tomber... en prenant différentes positions avec son corps : corps tendu, assis, à genoux...</p> <p>pour aller recupérer un objet flottant (de plus en plus loin) et enchaîner en déplacement</p> <p>S'immerger avec des aides pour réaliser des actions simples :</p> <p>En utilisant du matériel fixe : cage, perches verticales ou obliques, échelle, échelles flottantes, câbles, etc.</p> <p>Descendre, toucher le fond, remonter (avec aide d'adulte) :</p> <p>- en touchant le fond avec les pieds ; - en allant chercher un ou plusieurs objets lestés. - en remontant avec des mouvements</p> <p>pour aller recupérer un objet immergé (à différentes profondeurs)</p> <p>S'immerger avec des aides pour enchaîner des actions plus complexes :</p> <p>En utilisant du matériel fixe : cage, perches verticales ou obliques, échelle, câbles, cerceau (immergé ou non), etc.</p> <p>Descendre, se déplacer, remonter :</p> <p>- en variant les modalités d'entrée : à partir d'un tapis, du bord, en se cachant dans l'eau (tête immergée).</p>
Ventilation	<p>Maîtriser l'apnée et l'expiration courte en immersion</p> <p>Immerger la tête pour vivre des apnées courtes</p> <p>- en réalisant des actions variées au fond du petit bain (s'asseoir, s'allonger, etc.)</p> <p>pour passer sous un obstacle flottant en surface (ligne d'eau, perche, cerceau)</p> <p>- dans des situations qui proposent la prise de repères visuels et une augmentation de la durée d'immersion : ramasser des objets de couleur, passer dans un « tunnel » de cerceaux lestés (d'abord dans le petit bain, puis dans le moyen bain pour les plus à l'aise)</p>
Equilibration	<p>S'équilibrer dans des positions variées : ventral, dorsal en utilisant du matériel flottant et en trouvant des appuis variés avec les bras et les jambes.</p> <p>S'équilibrer dans des positions variées : ventral, dorsal en position horizontale (étoile de mer).</p>

Démarches : séances de découverte et séances d'approfondissement par le jeu.

Progressivité des apprentissages au cycle 2

Fiche guide pour déterminer les objectifs d'apprentissage

Ce tableau donne **des repères** aux équipes pédagogiques pour organiser la **progressivité des apprentissages**. Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à **consolider**.

du PALIER 1 vers le PALIER 2

Locomotion	<p>Se déplacer en surface :</p> <p>Se propulser à l'aide de supports fixes ou mobiles (cordages, barres, planches, frites...) grâce à l'action des mains (traction) et des jambes (battements naturels)</p> <p>Se déplacer sur quelques mètres (de 3 à 5 m) sans matériel et sans appui.</p>	<p>Se déplacer en surface et en profondeur :</p> <p>Se propulser à l'aide des bras et des jambes, sans matériel: sur le ventre (en surface et en profondeur) sur le dos (en surface)</p> <p>Se déplacer sur une quinzaine de mètres sans matériel et sans appui en grande profondeur.</p>
Immersion	<p>Entrer dans l'eau, avec ou sans aide, du bord :</p> <ul style="list-style-type: none"> - descendre, glisser, sauter, se laisser tomber... en prenant différentes positions avec son corps : boule, corps tendu, assis, à genoux... <p>pour aller récupérer un objet flottant (de plus en plus loin)</p> <p>S'immerger avec des aides pour réaliser des actions simples :</p> <p>En utilisant du matériel fixe : cage, perches verticales ou obliques, échelle, câbles...</p> <p>Descendre, toucher le fond, remonter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en touchant le fond avec différentes parties de son corps (pieds, genoux, fesses, mains) - en allant chercher un ou plusieurs objets lestés. - en remontant avec des mouvements 	<p>Entrer dans l'eau sans aide à partir d'un plot, d'un toboggan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en orientant le corps différemment (avant, arrière, latéralement.) - par-dessus un obstacle éloigné ou élevé. <p>pour aller récupérer un objet immergé (de plus en plus profond)</p> <p>S'immerger avec des aides pour enchaîner des actions plus complexes :</p> <p>En utilisant du matériel fixe : cage, perches verticales ou obliques, échelle, câbles...</p> <p>Descendre, se déplacer, remonter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en variant les modalités d'entrée : pieds ou tête en premier - en augmentant la durée de l'immersion : parcours plus longs, déplacements obliques et/ou horizontaux, plusieurs objets à remonter... - en remontant passivement
Ventilation	<p>Immerger la tête pour vivre des apnées courtes</p> <p>pour passer sous un obstacle flottant en surface (ligne d'eau, perche, cerceau, ...)</p>	<p>Maîtriser l'apnée et l'expiration courte en immersion</p> <ul style="list-style-type: none"> - en réalisant des actions variées au fond (s'asseoir, s'allonger, ...) - dans des situations qui proposent la prise de repères visuels et une augmentation de la durée d'immersion : ramasser des objets de couleur, passer dans un « tunnel » de cerceaux lestés.
Équilibration	<p>S'équilibrer dans des positions variées : ventral, dorsal:</p> <ul style="list-style-type: none"> - en utilisant du matériel flottant - en trouvant des appuis variés avec les bras et les jambes, <p>pour tenir la position jusqu'à 5 secondes</p>	<p>S'équilibrer dans des positions variées : ventral, dorsal</p> <ul style="list-style-type: none"> - en position horizontale (étoile de mer, méduse...) - sans aucun support <p>pour tenir la position au moins 5 secondes</p> <p>Réaliser une glissée ventrale :</p> <p>« Prendre place dos au mur, un pied au fond, l'autre sur la paroi verticale Casser le buste et immerger le visage, bras allongés devant, Pousser sur le mur : extension des jambes. Conserver l'équilibre pendant la glissée »</p>

Progressivité des apprentissages au cycle 3

Fiche guide pour déterminer les objectifs d'apprentissage

Les tableaux suivants donnent **des repères** aux équipes pédagogiques pour organiser la **progressivité des apprentissages**.

Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à **consolider**.

	du palier 2	vers	le savoir nager
LOCOMOTION	<p>Se déplacer en surface sur le ventre et sur le dos en variant le sens et le rythme des poussées (avec ou sans aide à la flottaison) pour avancer, reculer, zigzaguer, glisser.</p> <p>Se déplacer par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'action alternative des bras - l'action simultanée des bras - avec des battements de jambes - avec des ciseaux de jambes 		<p>Se déplacer en nageant sans interrompre les actions des bras et des jambes pour respirer.</p> <p>Se déplacer en plaçant la respiration. (inspiration sur temps fort des bras)</p> <p>Se déplacer selon plusieurs types de nage (en dos crawlé, en crawl, en brasse...)</p> <p>En coordonnant respiration et mouvements des bras et jambes sur une trentaine de mètres.</p> <p>Effectuer des déplacements en recherchant l'efficacité du mouvement</p>
IMMERSION NB : ne pas rechercher des « prouesses » en ce domaine	<p>Entrer dans l'eau sans aide à partir d'un plot, d'un tapis</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour aller récupérer un objet immergé (de plus en plus loin et de plus en plus profond) - en ajoutant une action (attraper un ballon...) - en variant les positions du corps <p>S'immerger</p> <ul style="list-style-type: none"> - en augmentant la durée de l'immersion (parcours plus long, plusieurs objets à remonter) - en réalisant des parcours subaquatiques : entrer dans l'eau/ aller au fond/ s'orienter à travers des cerceaux immergés, ramasser des objets lestés et les remonter sur le bord ou sur un support flottant 		<p>Entrer dans l'eau à partir d'un plot par un plongeon pour enchaîner:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une coulée ventrale sur 5 m. - un déplacement à la surface (plongeon de départ) - un parcours sous-marin <p>S'immerger en réalisant un plongeon canard (à partir de la surface, entrer dans l'eau par bascule de la tête) et descendre au fond pour remonter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un, plusieurs objets - un corps lourd (petit mannequin...) <p>S'immerger</p> <p>en réalisant des parcours avec des changements de direction, avec des changements de profondeur (repères visuels)</p>
VENTILATION	<p>S'immerger</p> <p>dans des situations qui favorisent une succession d'immersion</p> <ul style="list-style-type: none"> - en surface (inspiration courte et expiration prolongée) et l'horizontalité du corps. (parcours composé de frites, d'échelles flottantes, de tapis évidés, de cerceaux flottants...) 		<p>Se déplacer</p> <p>sur une longueur en nage dorsale et sur une longueur en nage ventrale en coordonnant respiration et propulsion</p>
EQUILIBRATION	<p>S'équilibrer en position horizontale dans des positions variées (étoiles de mer, méduse...) et les tenir au moins 10 secondes.</p> <p>Passer sur le dos puis sur le ventre en se retournant de différentes façons (roulade avant, arrière, demi- tour sur soi-même...)</p>		<p>S'équilibrer</p> <ul style="list-style-type: none"> - en maintenant une position verticale, tête hors de l'eau, pendant 10 secondes <p>Enchaîner plusieurs types d'équilibre (ventral, dorsal, roulade...)</p>

Chapitre 2 : La natation scolaire à l'espace aquatique de Ligueil

Organisation

Mise en oeuvre

NOM DE L'ETABLISSEMENT :	Piscine municipale de LIGUEIL.
ADRESSE :	Avenue Léon Bion, 37240 Ligueil.
PROPRIETAIRE :	Commune de Ligueil.
EXPLOITANT :	Commune de Ligueil.
Tel mairie de Ligueil :	02 47 59 60 44
Tel piscine municipale :	02 47 92 05 37
Site internet :	http://www.ville-ligueil.fr

1.2 Description du site

L'espace aquatique de Ligueil se décompose comme suit :

➤ Vestiaires couverts :

- Individuels : 7 cabines
- Collectif : 2 espaces
- Paniers : 200
- Douches collectives
- Toilettes

➤ Espaces de baignades découverts :

- Grand bassin : 25 m par 12.50m (5 lignes d'eau) soit 312.50m² de surface d'eau, profondeur de 0.90 à 2.00 m
- Pataugeoire : située à l'intérieur du bâtiment, profondeur 20 cm, surface 25 m². Actuellement indisponible

2 Réglementation et sécurité

2.1 Aspect réglementaire

2.1.1 Tenue vestimentaire

- Maillot de bain pour les élèves, maillot de bain ou short pour les adultes
- Bonnet de bain obligatoire
- Lunettes de natation recommandées pour toutes les activités d'immersion

2.1.2 Répartitions des tâches et des responsabilités

- ✚ L'ENSEIGNANT : tout enseignant titulaire de la classe - ou un collègue nommément désigné dans le cadre d'un échange de service ou d'un remplacement- a la responsabilité de définir le projet de sa classe et d'en assurer sa mise en œuvre dans le respect des dispositions réglementaires.

Pour cela, il doit :

- s'assurer de l'effectif de la classe, de la présence des intervenants, de la conformité de l'organisation de la séance au regard du projet ;
- connaître le rôle de chacun ainsi que les contenus d'enseignement de la séance ;
- ajourner la séance en cas de manquement aux conditions de sécurité et d'hygiène ;
- participer à la mise en place des activités, au déroulement de la séance notamment en prenant en charge un groupe d'élèves ;
- participer à la régulation avec les intervenants impliqués dans le projet ;
- signaler au personnel de surveillance le départ de tous les élèves pour le vestiaire.

Pour permettre la continuité de l'enseignement, chaque enseignant doit laisser dans sa classe l'organisation mise en place pour l'enseignement de l'activité. (Liste d'élèves, groupes...)

- ✚ LE MNS QUALIFIÉ, LE BENEVOLE AGREE

Ils assistent l'enseignant dans l'encadrement des élèves et l'enseignement, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves. Pour cela, ils doivent :

- participer à l'élaboration du projet, à son suivi et à son évaluation ;
- assurer le déroulement de la séance suivant l'organisation définie en concertation et mentionnée dans le projet ;
- procéder à la régulation, en fin de séance, en fin de module d'apprentissage.
- assurer exclusivement cette tâche, intervenir en cas de besoin ;
- ajourner et interrompre la séance en cas de non-respect des conditions sécurité et/ou d'hygiène ;
- vérifier les entrées et sorties de l'eau, interdire l'accès au bassin en dehors des horaires de la vacation.

LES ACCOMPAGNATEURS BÉNÉVOLES

Pour assurer la sécurité des enfants appelés à se déplacer en cours de séance dans les sanitaires, à être surveillés dans les vestiaires, la présence d'un accompagnateur (autorisé par le directeur) est nécessaire.

2.1.3 Cas des élèves dispensés

La natation scolaire étant assortie d'un caractère obligatoire, toute absence ponctuelle d'un élève doit être motivée, toute absence prolongée doit être justifiée et faire l'objet d'une dispense médicale. Dans la mesure du possible, les élèves dispensés doivent rester à l'école. Dans l'hypothèse où ce n'est pas possible, l'élève est installé obligatoirement sur la plage sous la responsabilité de l'enseignant.

2.1.4 Informations obligatoires

Une information aux familles doit être faite obligatoirement par l'enseignant sur les conditions précises selon laquelle l'activité est organisée, sur les objectifs visés par l'institution scolaire et sur les conditions d'hygiène alimentaire, d'hygiène corporelle et de santé de leurs enfants pour aller à la piscine ainsi que sur la tenue vestimentaire.

Informations réciproques : Dès que possible, le responsable de la piscine informera les directeurs d'école de l'absence d'un maître-nageur ou de l'indisponibilité de la piscine. De même, en cas d'absence d'un enseignant, il appartient aux directeurs d'école d'informer, dans les meilleurs délais, le responsable de la piscine, le transporteur et sa municipalité.

2.2 Mise en œuvre de la sécurité

Chaque membre de l'équipe pédagogique **participe activement** à la sécurité tout au long du déroulement des séances :

- La vigilance doit être accrue lors du passage aux douches pour éviter tout accès au bassin sans surveillance.
- L'entrée des élèves sur la plage du bassin, ainsi que la sortie doivent être encadrées par les adultes.
- L'entrée sur les plages ne peut s'effectuer qu'en présence d'un M.N.S
- L'enseignant n'autorise l'entrée dans l'eau aux élèves qui lui sont confiés que lorsque la zone de travail est libérée par le groupe précédent, au cours des rotations durant un même créneau.

Tout signal (d'alerte ou de fin de séance) doit provoquer la remontée immédiate des élèves et leur comptage par le maître.

- Il est indispensable de compter les élèves : au départ de l'école, à l'entrée sur la plage, après le signal de fin d'activité, à la montée dans le bus.
- Aucun élève non accompagné (par un camarade ou par un bénévole accompagnateur) ne peut se rendre aux toilettes pendant la séance.
- Une liste nominative de tous les élèves doit être remise au chef de bassin à la première séance.
- Chaque enseignant doit être muni des fiches de renseignement et d'urgence à chaque séance.
- Un extrait du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) du site est cosigné par le chef de bassin et l'enseignant.

3 Aspects pédagogiques

3.1 Matériel

Matériel pour entrer dans l'eau	Matériel pour s'équilibrer et se déplacer	Matériel pour s'immerger
- toboggan - tapis - échelle - perches	- tapis - frites, - planches - ceintures	- perches - objets lestés - échelles - cage

3.2 Evaluations

3.2.1 Définitions

L'évaluation des compétences des élèves se pratique tout au long de la séquence d'apprentissage. Elle prendra différentes formes en fonction du moment où elle est effectuée

	SEANCE 1 (ou 2) Evaluation diagnostique	SEANCES intermédiaires Evaluation formative	SEANCES finales Evaluation sommative
Définitions	Elle permet : -aux élèves de situer leur niveau dans 4 domaines (<i>Locomotion, Immersion, Ventilation, Equilibration</i>) -aux enseignants de constituer les groupes.	Elle permet aux élèves d'être « acteurs de leur apprentissage » et de commencer à s'auto évaluer.	Elle permet d'évaluer les compétences à la fin du cycle 2 ou du cycle 3.
OUTILS FICHES	Utiliser la fiche n°1		Renseigner la fiche n°5 pour le CP Renseigner la fiche n°6 pour le CE1 Renseigner la fiche n°6 pour le CE2 Renseigner le fiche n°7 pour le CM1 Renseigner le fiche n°8 pour le CM2
Remarques	Pour le cycle 1 et début du cycle 2, il est souhaitable que la première séance soit une exploration libre de l'aménagement du bassin, afin que les élèves se l'approprient, et que sur ce même aménagement, ils soient évalués lors de la deuxième séance.	Utilisable par les enseignants et les MNS pour aider les élèves à valoriser leurs progrès à l'issue des séances lors du retour au calme.	L'équipe et le CPC EPS analysent ensuite le profil des cohortes pour adapter les aménagements l'année suivante.

3.2.2 Fiches d'évaluation

Ci-après se trouvent les fiches d'évaluation suivante :

 But de l'évaluation diagnostique

Constituer les groupes d'élèves à partir des compétences de chaque élève, évaluées pour chacune des 4 composantes de l'activité aquatique : Locomotion, Immersion, Ventilation, Equilibration.

 Mise en œuvre : (proposition d'organisation)

Munis de la grille d'observation, l'enseignant et le MNS renseignent la grille d'observation préalablement remplie avec les noms et prénoms des élèves. (se munir de supports pour écrire). Dans un cours double, l'ensemble des élèves sera évalué sur la même grille.

 Constitution des groupes d'élèves pour l'enseignement

Les groupes seront constitués à partir des compétences de chaque élève, évaluées pour chacune des quatre composantes de l'activité aquatique : Locomotion, Immersion, Ventilation, Equilibration.

Un élève de CP peut avoir acquis les compétences ciblées au palier 1 du cadre des apprentissages pour le Cycle 2 : on lui proposera alors de travailler les compétences du palier 2.

A contrario, un élève de CE2 qui n'aurait pas encore atteint les compétences présentées dans le palier 1 du cadre des apprentissages pour le Cycle 2, commencerait par travailler celui-ci avant de s'engager dans le palier 2.

C'est bien le niveau réel d'habiletés motrices aquatiques de l'élève qui doit déterminer son groupe de travail et non son niveau de classe.

L'évaluation diagnostique jointe précise les modalités d'évaluation afin de déterminer le niveau de chaque élève et donc les compétences qu'il va devoir acquérir.

Fiche n°5 (CP)	Evaluation de fin de module
-----------------------	------------------------------------

Année		Commune	
Enseignant		Ecole	

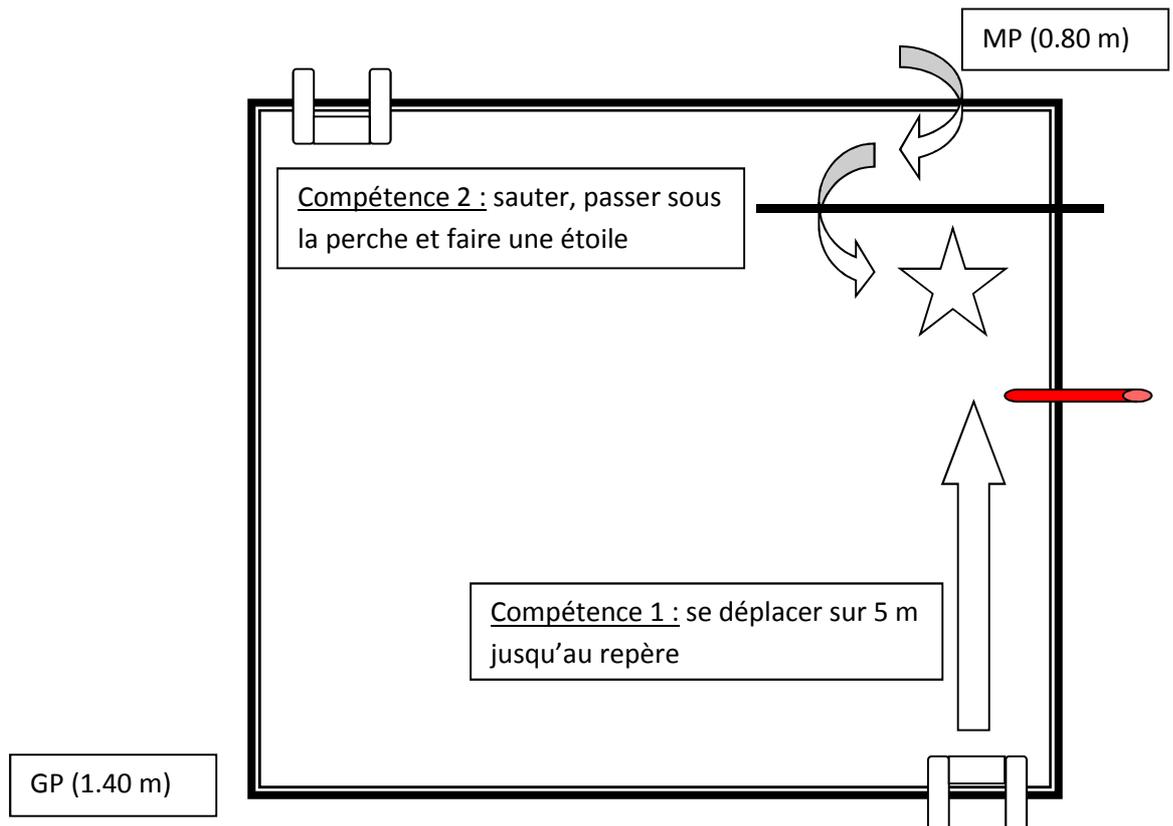
NOMS et prénoms des élèves		COMPETENCE 1		COMPETENCE 2						Validation de la compétence 2
		se déplacer sur 5 m.		Enchaîner 3 tâches dans un parcours en moyenne profondeur						
		Validation de la compétence 1		Plonger ou sauter		S'immerger (cerceau)		S'équilibrer (sur place)		
		oui	Non	oui	non	oui	non	oui	non	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
30										

(verso CP)

Compétence 1 : Réaliser une performance que l'on peut mesurer	
Se déplacer sur 5 mètres.	Se déplacer sur cinq mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis.
Compétence 2 : S'adapter à différents types d'environnement	
S'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter	Effectuer un enchaînement d'actions sans reprise d'appuis , en moyenne profondeur, amenant à : - s'immerger en sautant dans l'eau - se déplacer brèvement sous l'eau (par exemple pour passer sous un obstacle flottant) - se laisser flotter un instant avant de regagner le bord.

Indications pour l'évaluation

L'évaluation s'effectue en deux parties séparées par un temps de récupération



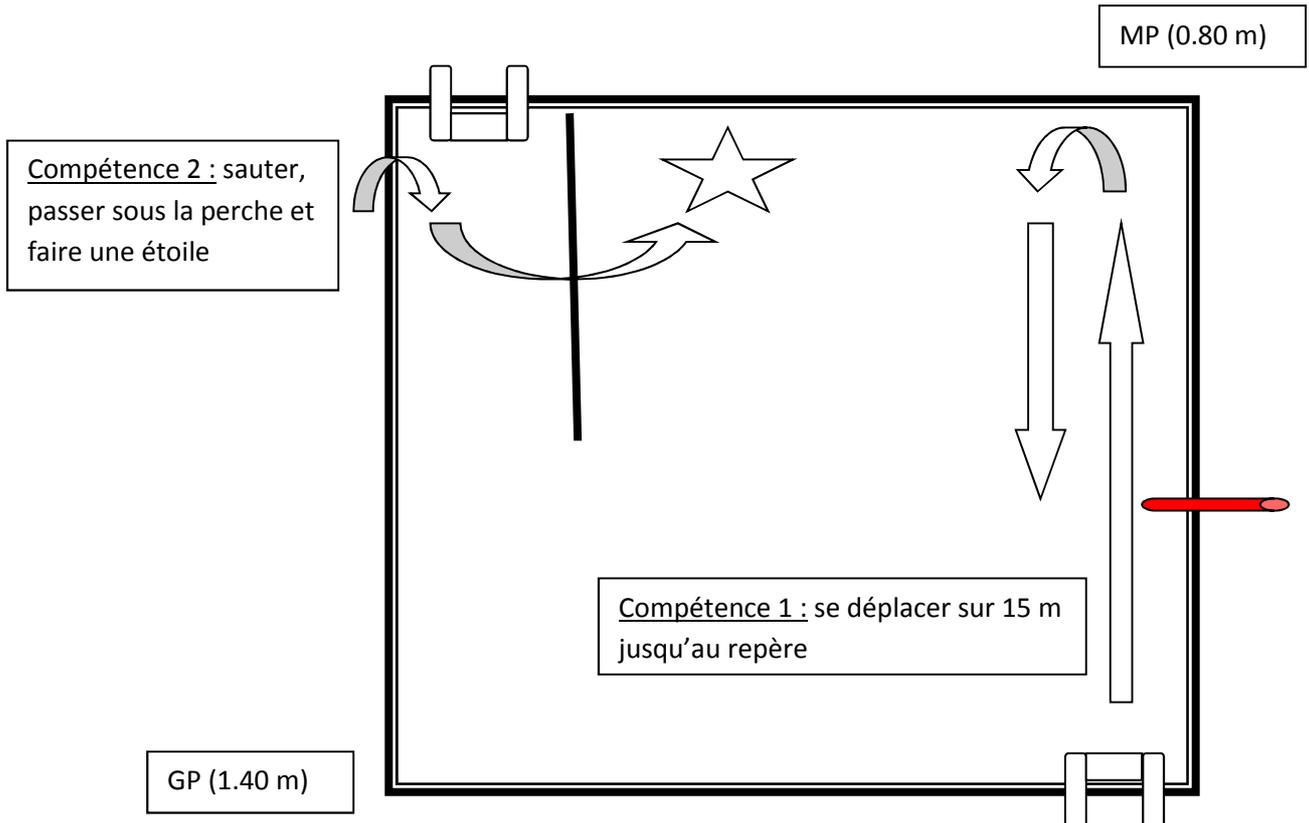
Fiche n°6 (CE1-CE2)	Evaluation de fin de module Premier palier du socle commun de connaissance et de compétence
----------------------------	--

	Année		Commune					
	Enseignant		Ecole					
NOMS et prénoms des élèves	COMPETENCE 1	COMPETENCE 2						Validation de la compétence 2
	se déplacer sur 15 m.	Enchaîner 3 tâches dans un parcours en moyenne profondeur						
	Validation de la compétence 1	Plonger ou sauter		S'immerger (cerceau)		S'équilibrer (surplace)		
	oui	non	oui	non	oui	non		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								

(CE1 verso)

Compétence 1 : Réaliser une performance que l'on peut mesurer	
Se déplacer sur 15 mètres.	Se déplacer sur une quinzaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis.
Compétence 2 : S'adapter à différents types d'environnement	
S'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter	Effectuer un enchaînement d'actions sans reprise d'appuis , en moyenne profondeur, amenant à : <ul style="list-style-type: none">- s'immerger en sautant dans l'eau- se déplacer brèvement sous l'eau (par exemple pour passer sous un obstacle flottant)- se laisser flotter un instant avant de regagner le bord.

Indications pour l'évaluation
L'évaluation s'effectue dans le bassin d'apprentissage en deux parties
séparées par un temps de récupération



Fiche n°7 (CM1)	Evaluation de fin de module
------------------------	------------------------------------

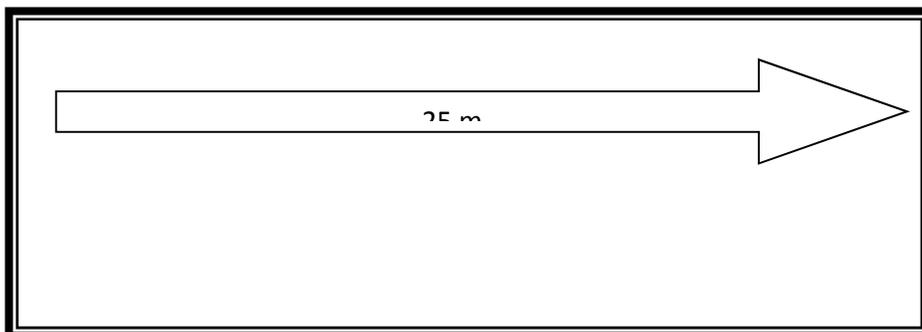
Année		Commune	
Enseignant		Ecole	

	NOMS et prénoms des élèves	COMPÉTENCE 1		COMPÉTENCE 2						
		se déplacer sur 25 m.		Enchaîner 3 tâches dans un parcours en grande profondeur						Validation de la compétence 2
		Validation de la compétence 1		Plonger ou sauter		S'immerger (cerceau)		S'équilibrer (surplace)		
		oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
30										

(verso CE2)

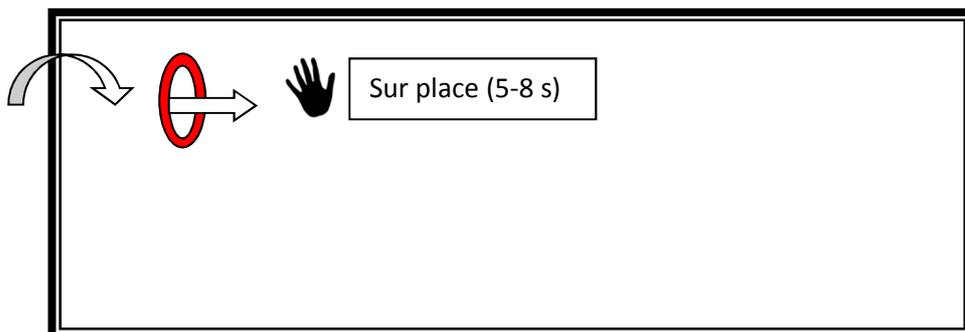
Compétence 1 : Réaliser une performance que l'on peut mesurer	
Se déplacer sur 25 mètres.	Se déplacer sur 25 mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis.
Compétence 2 : S'adapter à différents types d'environnement	
S'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter	Effectuer un enchaînement d'actions sans reprise d'appuis, en grande profondeur Enchaîner un saut ou un plongeon en grande profondeur, un passage dans un cerceau immergé à environ 1 m de la surface et un surplace avant de regagner le bord

Indications pour l'évaluation
L'évaluation s'effectue dans le grand bain, en deux parties séparées par un temps de récupération



GP (2.40 m)

MP (1.40 m)



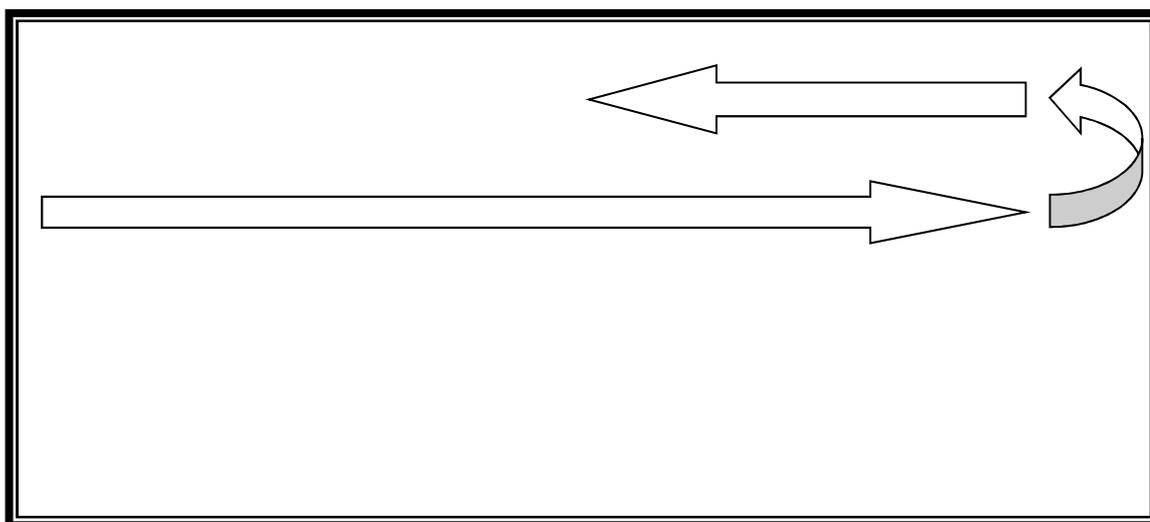
Année		Commune	
Enseignant		Ecole	

NOMS et prénoms des élèves	COMPÉTENCE 1		COMPÉTENCE 2						
	se déplacer sur 25 m.		Enchaîner 3 tâches dans un parcours en grande profondeur						
	Validation de la compétence 1		Plonger ou sauter		S'immerger (cerceau)		S'équilibrer (surplace)		Validation de la compétence 2
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									
21									
22									
23									
24									
25									
26									
27									
28									
29									
30									

(verso CM1)

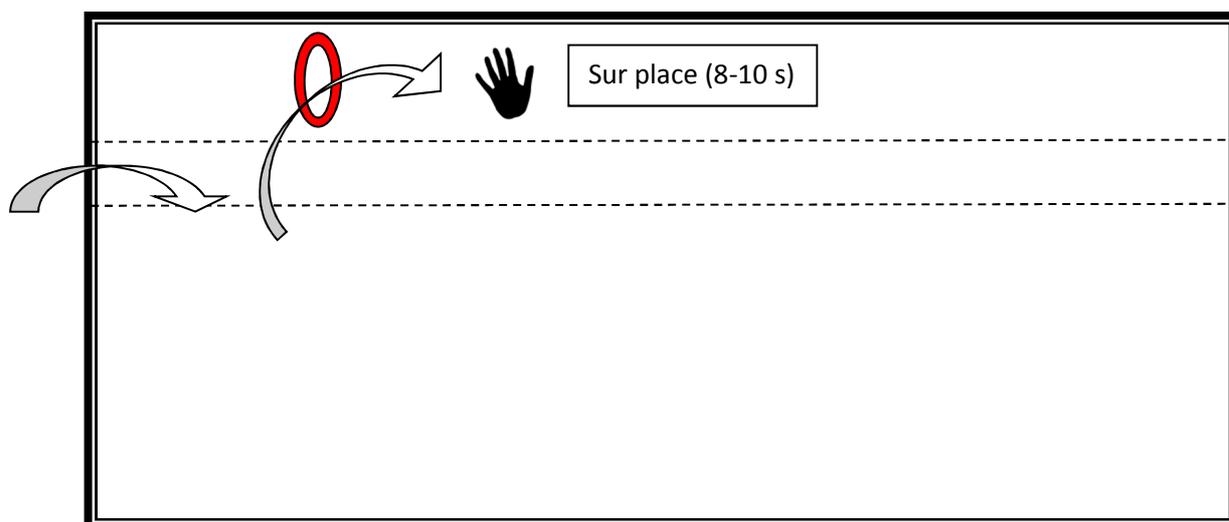
Compétence 1 : Réaliser une performance que l'on peut mesurer	
Se déplacer sur 25 mètres.	Se déplacer sur 25 mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis, effectuer un virage, une coulée et une reprise de nage pour gagner le bord.
Compétence 2 : S'adapter à différents types d'environnement	
S'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter	Effectuer un enchaînement d'actions sans reprise d'appuis, en grande profondeur Enchaîner un saut ou un plongeon en grande profondeur, un passage dans un cerceau immergé à environ 1 m de la surface et un surplace avant de regagner le bord

Indications pour l'évaluation
L'évaluation s'effectue dans le grand bain, en deux parties séparées par un temps de récupération



GP (2.40 m)

MP (1.40 m)



3.2.3 Fiches de jeux

Jeu 1	La chasse au trésor
--------------	----------------------------

THEMES: Immersion et Déplacement

Moyenne profondeur

Largeur du bassin

But : Aller chercher un trésor et le rapporter dans son coffre.

Dispositif

2 équipes

2 cerceaux (coffre)

Nombreux objets lestés et flottants.

Déroulement

Au signal, les pêcheurs de chaque équipe vont ramasser le plus vite possible un objet qu'il dépose dans leur coffre.

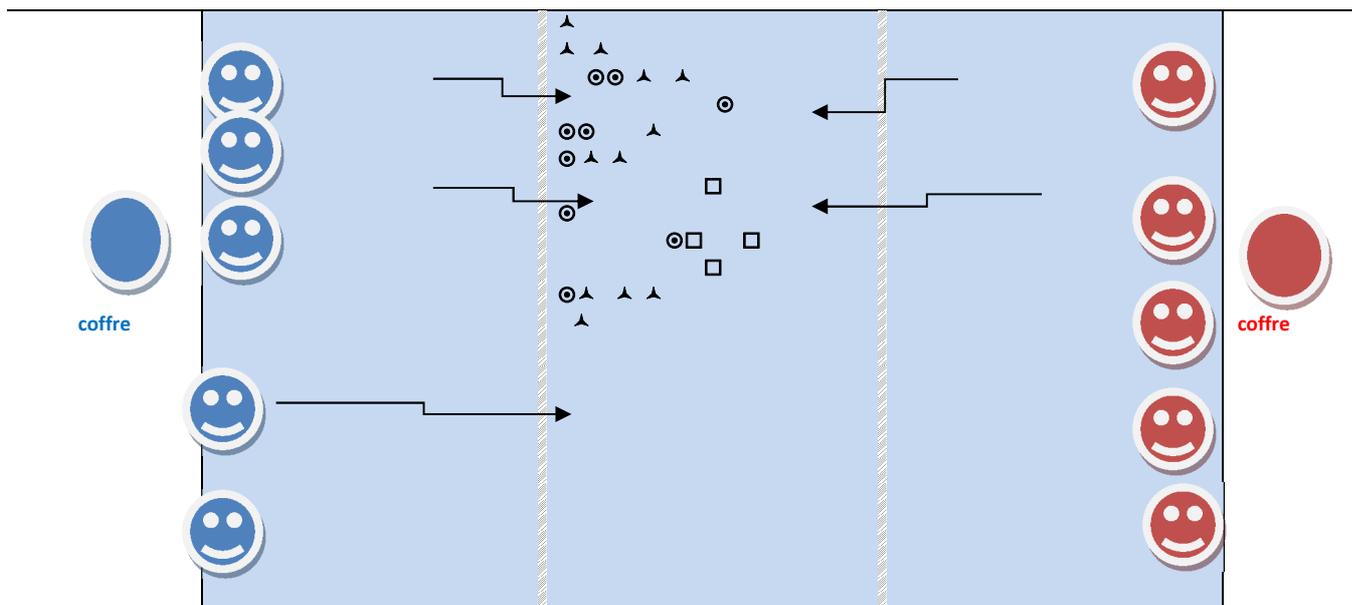
Se joue au temps.

Règle

Ne prendre qu'un objet à la fois.

Score

La partie à l'équipe qui a rapporté le plus d'objets.



Evolutions

- Ne mettre que des objets lestés (favoriser l'immersion)
- Attribuer des points aux objets (5 pour les lestés, 2 pour les flottants), des couleurs, des formes d'objets définies

THEMES: Locomotion et Immersion

Moyenne profondeur

Largeur du bassin

But : Rapporter un objet dans son coffre avant son adversaire.

Dispositif

2 équipes (élèves numérotés de 1 à....)

2 cerceaux (coffre)

Une dizaine d'objets lestés.

Déroulement

A l'appel du n°, chaque joueur concerné saute ou plonge selon la profondeur pour aller ramasser un objet lesté qu'il dépose dans son coffre.

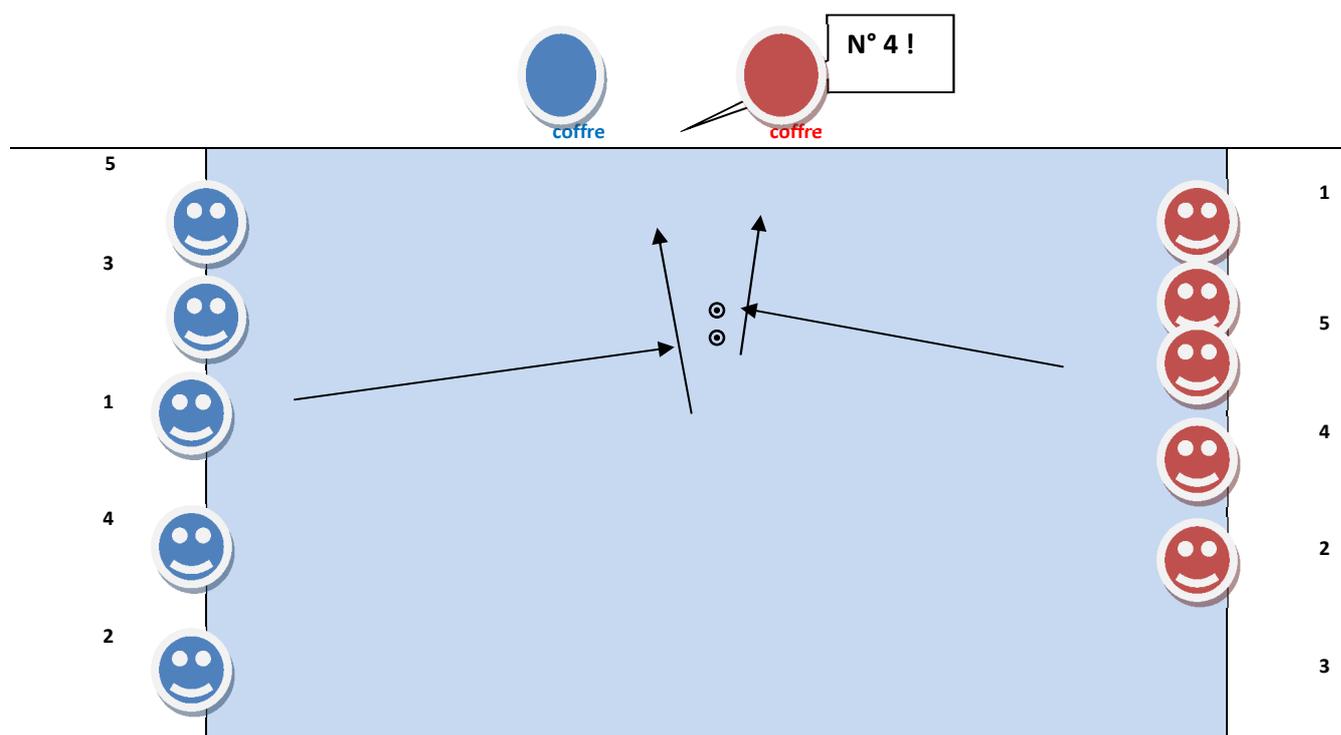
Règle

Déposer l'objet.

Score :

2 points à l'équipe qui rapporte en 1^{er} l'objet lesté dans son coffre.

1 point à l'équipe qui rapporte en 2^{ème} l'objet lesté dans son coffre.



THEMES : Equilibration et Locomotion

Moyenne profondeur
 Largeur du bassin
 Une frite (ou une planche) par élève

But : Toucher en 1^{er} le bord opposé.

Dispositif

Une frite par élève

Déroulement

Pendant que l'enseignant égrène « 1...2... 3 », les méduses avancent en équilibre ventral sur leur frite.

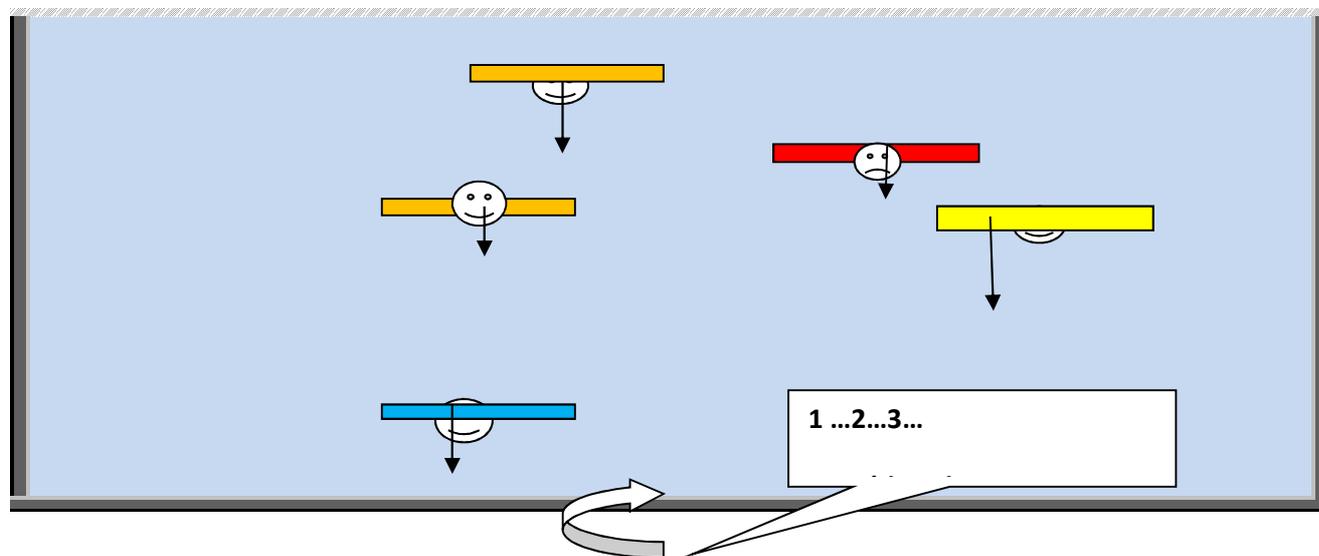
!! Lors du tour de l'enseignant, ne pas tourner le dos aux élèves !!. Faire « comme si » pour voir si les enfants respectent les consignes.
 Après avoir prononcé le mot « méduse », le meneur se retourne : il doit voir les méduses glisser, le visage dans l'eau.

Règle

Retour au départ pour les élèves qui ne glissent pas.

Score

L'élève qui atteint le bord opposé en 1^{er} devient meneur.



THEMES : Equilibration et Locomotion

Moyenne profondeur

Largeur du bassin

Une frite (ou une planche) par élève

But : Aller le plus loin possible après une poussée.

Dispositif

Une planche par groupe de 2 élèves (la torpille, l'observateur)

Des repères (cônes, épingles à linge)

Déroulement

- La torpille pousse sur le mur avec les pieds, tête immergée. (planche si besoin)
- L'observateur place le repère au niveau où la « torpille » sort la tête de l'eau. (accroche l'épingle sur la ligne, place un plot sur la plage...)

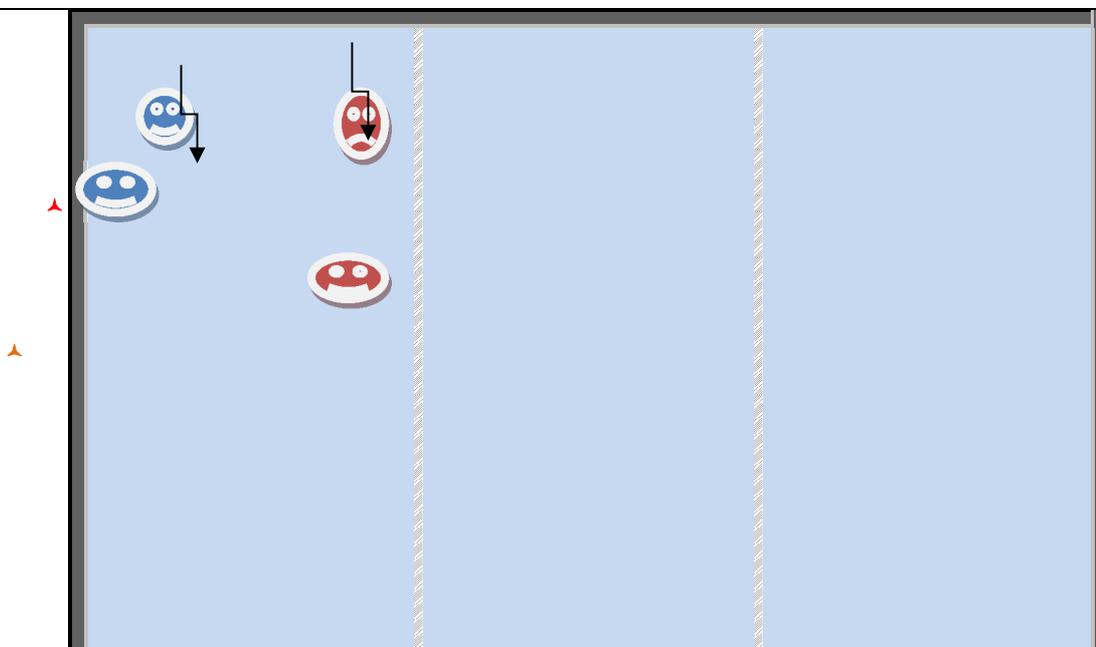
Score

Qui ira le plus loin ?

Variables

- **Départ en torpille, passage dans un cerceau sans bouger**
- **Départ en torpille, arrivée sur le dos en coulée, en glissée**
- **Départ en torpille sur le dos (tête basculée en arrière, yeux au ciel) en coulée ou en glissée**

!! Faire la différence entre une glissée ventrale : à la surface ; et une coulée ventrale : en profondeur (nécessite une immersion du corps puis une bascule pour sa réalisation) !!



3.2.4 Fiches de parcours

Parcours 1	Dominante locomotion !
------------	------------------------

Se déplacer à la surface en utilisant les bras et / ou les jambes

Moyenne ou grande profondeur
Longueur du bassin

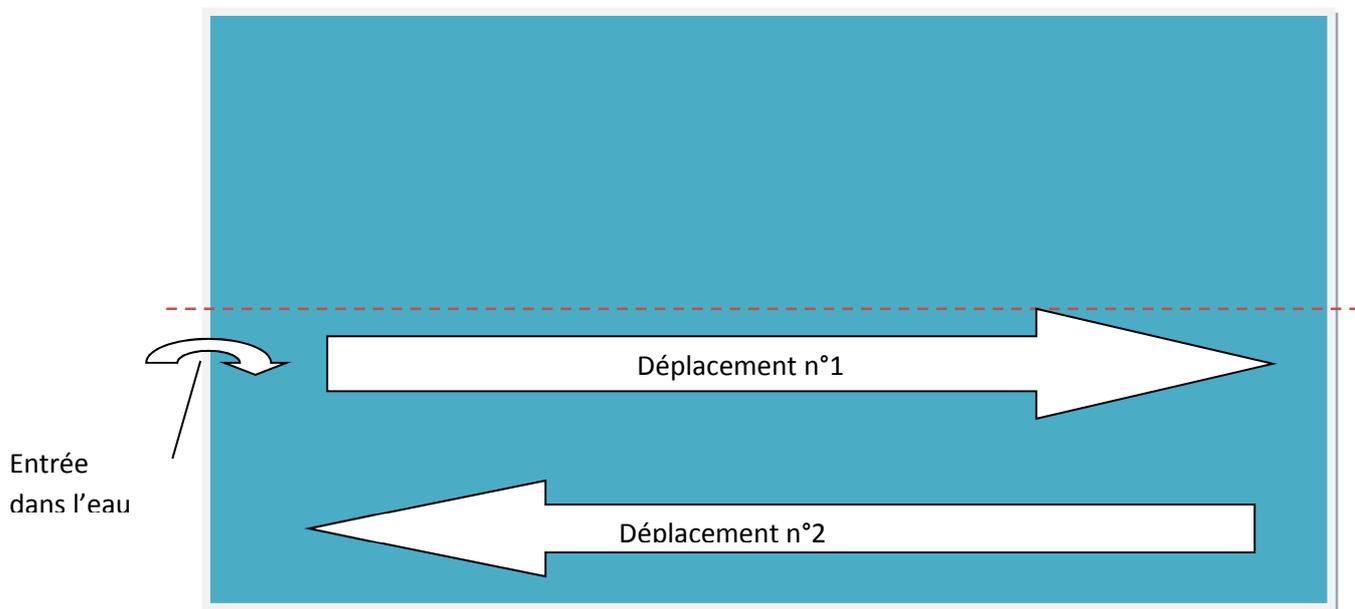
Description : après une entrée dans l'eau, se déplacer sur toute ou partie de la longueur du bassin et revenir.

L'entrée dans l'eau peut être effectuée de différentes manières (échelle, perche, avec de l'aide, saut, plongeon ...)

Les déplacements peuvent être variés à l'infini, en partant du plus simple (ex : battement de jambe avec matériel) au plus complexe (ex : nager en crawl en respirant tout les 3 temps)

Complexification :

- les consignes de déplacement peuvent varier :
 - o aller sur le ventre, retour sur le dos
 - o changer de nage
 - o notion de vitesse ou d'endurance
- introduire la notion de respiration : souffler dans l'eau régulièrement pour ne pas être essouffé



Enchaîner les immersions

Moyenne ou grande profondeur
Longueur ou largeur du bassin

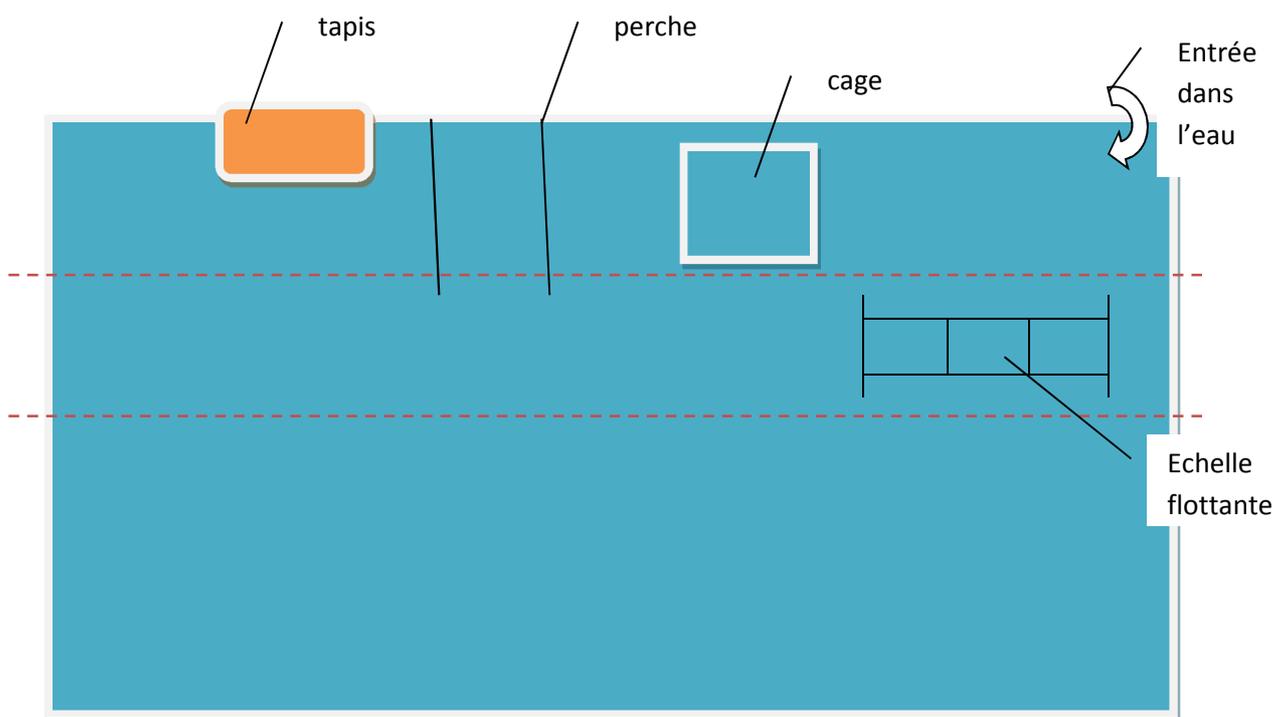
Description : enchaîner les immersions sous forme de parcours

L'entrée dans l'eau s'effectue du bord avec ou sans aide sous forme de saut. L'élan donné par le saut permet d'aller vers la ligne d'eau, de passer dessous et ensuite rejoindre l'échelle flottante. Passage sous les barreaux de l'échelle, puis sous la ligne d'eau pour rejoindre la cage. Travail dans la cage, puis retour au bord pour ensuite passer sous les perches puis sous le tapis. Sortir de l'eau et revenir en marchant.

Complexification :

Les consignes d'immersions peuvent être variées :

- en durée / temps en diminuant les points d'appui lors de franchissements
- introduire la notion de souffler pour descendre plus facilement
- aller plus profond dans la cage



3.2.5 Fiches d'ateliers

Atelier 1	Atelier d'expérimentation
------------------	----------------------------------

Est-il facile de se déplacer dans l'eau ?

Thème : DEPLACEMENT /PROPULSION

Sentir la résistance de l'eau

A la piscine en petite profondeur.

Matériel : 1 planche pour 2

Modalité : Par 2 (attribuer un n° à chaque élève 1 et 2 et les faire travailler alternativement)

Expérimenter

- proposer des courses avec de l'eau jusqu'à la taille puis en tenant une planche verticale contre son ventre. Que se passe-t-il ? Pourquoi ?
- se déplacer en tenant la goulotte : en position verticale / en position horizontale.
Est-ce la même sensation ?
- tirer son partenaire par les mains (en reculant) : il garde une position verticale, une position allongée. Que se passe-t-il dans ces 2 positions?
- tirer son partenaire par les pieds (en avançant ou en reculant)
- propulser son partenaire qui teste différentes positions (torpille, étoile de mer, boule...)

Mise en commun

Pour mes déplacements dans l'eau, je dois offrir **le moins de résistance possible à l'eau.**

Atelier 2	Atelier d'expérimentation
------------------	----------------------------------

L'eau rentre-t-elle dans mon corps quand je vais sous l'eau?

Thème : IMMERSION

Ouvrir la bouche et les yeux dans l'eau.

Matériel : échelles ou perches en petite profondeur et objets qui coulent.

Modalité : Par 2 (attribuer un n° à chaque élève 1 et 2 et les faire travailler alternativement)

Expérimenter

S'aider des échelles ou de la perche pour aller au fond (s'immerger)

- aller toucher le fond en variant les positions du corps (à genoux, assis, allongé, sur le ventre, sur le côté, sur le dos...)
- ouvrir la bouche sous l'eau
- mettre de l'eau dans sa bouche, faire un jet continu le plus longtemps possible, faire plusieurs petits jets sans reprendre d'eau.
- faire une grimace bouche ouverte...
- crier son prénom, chanter dans l'eau...
- aller chercher un objet (n'importe lequel, défini) → ouvrir les yeux.

Mise en commun

Quand je suis sous l'eau (en immersion), **mon corps ne se remplit pas : ni par le nez, ni par la bouche.**
Quand je suis sous l'eau (en immersion), **je peux voir en gardant les yeux ouverts**

Atelier 3

Atelier d'expérimentation

Si je vais au fond, est-ce que je peux y rester ?

Thème : IMMERSION / EQUILIBRE

Sentir que la poussée de l'eau me remonte à la surface.

Matériel : échelle, perche

Modalité : Par 2 (attribuer un n° à chaque élève 1 et 2 et faire travailler alternativement)

Expérimenter :

S'aider des échelles ou de la perche pour aller au fond (s'immerger)

- varier les positions du corps (à genoux, assis, allongé, sur le ventre, sur le côté, sur le dos...) pour entrer en relation avec le fond.
- s'allonger au fond, lâcher la perche. Ne faire aucun mouvement. Faire constater...
- rechercher la position qui permet une remontée plus rapide
- la durée de l'immersion (5, 10, 15 sec ?)

Evolution

En entrant dans l'eau par un saut, par le toboggan (se laisser remonter, sans mouvement)

Mise en commun

Je peux rester longtemps sous l'eau.

Quand je suis au fond, **la poussée de l'eau me remonte à la surface.**

Atelier 4

Atelier d'expérimentation

Comment, après une poussée, aller le plus loin possible **sans autre mouvement ?**

Petit bassin, petite profondeur

Prendre place dos au mur, un pied au fond, l'autre sur la paroi verticale.

Prendre inspiration.

Casser le buste et immerger le visage, bras allongé devant.

Pousser sur le mur : extension des jambes

Conservé l'équilibre pendant la glissée.

Expérimenter : mettre des repères sur le bord (plots de couleur)

- Position des bras et des jambes pendant la glissée (écartés/ tendus / groupés)
- Position des pieds pendant la glissée (en extension / en flexion)
- Position de la tête pendant la glissée (relevée/enroulée)

Evolutions :

- Enchaîner glissée et se regrouper en boule (méduse)
- Enchaîner glissée et étaler les bras et jambes (étoile de mer)
- Enchaîner glissée ventrale et essayer de faire demi-tour pour passer sur le dos.

Mise en commun

Après une poussée, pour aller le plus loin possible sans autre mouvement, **mon corps doit avoir un « profil hydrodynamique » : bien allongé, bien tendu...**

Comment me déplacer efficacement ?

Avoir différents objets destinés à faciliter la flottaison. (1objet /élève)

- frites
- planches
- ballons

Expérimenter :

Trouver un équilibre sur l'eau avec le matériel (assis, sur le ventre, sur le dos,..) et chercher comment se déplacer en n'utilisant **que les bras** (la propulsion).

les deux bras en même temps, l'un après l'autre, un seul bras...
en avant, en arrière, en allant à droite, à gauche, en tournant sur place...

Expérimenter les différents trajets des bras (trajets longs, courts, rapides, ...)

Expérimenter les différentes orientations des mains (mains verticales, mains horizontales, mains ouvertes, mains fermées..) et des doigts (ouverts/fermés)

Mise en commun

Pour me déplacer efficacement, je tire mes bras ou je pousse sur mes bras d'un mouvement uniforme et je me laisse glisser.

Pour avancer en ligne droite,...

Pour reculer,...

Pour tourner à droite,...

Pour tourner à gauche...

Certificat d'aisance aquatique

Modèle de certificat d'aisance aquatique

Recto

Académie de _____	<i>Certificat d'aisance aquatique</i>
Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école ou du chef d'établissement	Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : __/__/_____ École/collège : _____
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	

Verso

<i>Certificat d'aisance aquatique</i>
Le professeur des écoles, ou le professeur d'éducation physique et sportive ⁽¹⁾ , certifie que l'élève _____ a passé avec succès le test défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport. le __/__/_____ Nom et signature du professeur (1) rayer la mention inutile